



Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme

213 - Animation et promotion économiques

Propositions financières Budget Primitif 2013

Rapport n° CG/2012/102

Résumé :

Dans un contexte économique et budgétaire tendu, le Conseil Général poursuit une politique de développement économique volontariste visant à améliorer l'environnement des entreprises, faciliter leur implantation et leur extension sur l'ensemble du territoire bas-rhinois. Cette démarche trouve sa pleine efficacité grâce à un investissement conséquent de la collectivité départementale dans les domaines de l'animation et de la promotion économiques.

Le présent rapport a pour objet d'adopter les crédits en faveur de l'animation et de la promotion économiques pour 2013.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PDT	Direction du Développement Economique, Territorial et International	4 392 674,30 €
	TOTAL	4 392 674,30 €

2131 – Promotion de l'économie bas-rhinoise (ADIRA et Alsace International)

Crédits proposés pour le BP 2013 : 2.620.000 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 2.940.000 €

La volonté des deux Départements et de la Région de s'inscrire dans une action publique locale efficace et cohérente au service de l'économie alsacienne est affirmée depuis 2006 par le Schéma Régional de Développement économique.

Dans ce cadre, les missions ont été confiées à Alsace International pour le développement économique exogène et à l'ADIRA et au CAHR pour le champ du développement économique endogène.

Un crédit prévisionnel de 2.620.000 € est inscrit au projet de budget primitif 2013 pour accompagner les deux agences dans leurs missions.

2132 – Aides en faveur de l'artisanat et conventionnements SOFARIS et SIAGI

Crédits proposés pour le BP 2013 : 421.368,80 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 621.530 €

Créateur de richesses et d'emplois, l'artisanat représente dans le Bas-Rhin près de 70.000 emplois répartis dans 15.942 entreprises. Le Conseil Général met en œuvre différents dispositifs de soutien aux entreprises artisanales et à la promotion de l'artisanat en partenariat avec la Chambre de Métiers d'Alsace.

Le Département intervient en particulier par des aides à la création et à la reprise d'entreprises artisanales à travers son dispositif harmonisé avec la Région Alsace et

le Conseil Général du Haut-Rhin. En 2012, près d'une centaine d'entreprises œuvrant principalement dans les métiers du bâtiment, de l'alimentation et des services ont bénéficié d'un montant total de subventions de près de 400.000 €. Pour 2013, le fonds d'aide à l'artisanat est doté de 200.000 €.

A travers les actions qu'elle mène, la Chambre de Métiers d'Alsace poursuit des objectifs de développement économique du secteur artisanal, de formation professionnelle des artisans, de promotion et de sensibilisation aux métiers de l'artisanat. Un crédit de 170.000 € est prévu pour 2013, stable par rapport à 2012. Un contrat d'objectifs déclinant les actions conduites en 2013 sera soumis prochainement à notre Commission Permanente.

Rappelons que le Département a mis en place des outils pour faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux concours bancaires. La dotation prévue à cet effet dans le cadre de notre partenariat avec la SIAGI (prise en charge partielle du coût de la garantie bancaire) est de 50.000 € en 2013.

2133 – Soutien à l'emploi et à diverses initiatives

Crédits proposés pour le BP 2013 : 1.351.305,50 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 1.824.559,38 €

Démarche « TIC & Santé - Innovation pour l'Autonomie » :

Engagé depuis 2008 dans la démarche « TIC & santé - Innovation pour l'autonomie », le Département affirme sa volonté de contribuer au développement de solutions nouvelles de maintien à domicile. Cette démarche globale qui s'inscrit dans le cadre d'une politique construite sur le long terme a pour ambition d'explorer les bénéfices possibles de solutions innovantes, notamment l'utilisation des TIC, afin de favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées.

L'objectif de la démarche « Innovation pour l'autonomie » est double :

- Faire face aux défis du vieillissement et de la perte d'autonomie au travers de solutions innovantes, basées notamment sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).
- Favoriser le développement économique local par la structuration d'une filière « e-santé et maintien à domicile »

En 2010, la démarche est entrée dans une première phase opérationnelle, notamment par le lancement de l'appel à projets qui a conduit à accompagner 7 projets expérimentaux pour un montant total de subvention de 1 037 600 € programmés de façon pluriannuelle.

L'année 2013 sera consacrée au déploiement du réseau de démonstrateurs, des actions inscrites dans le cadre du « Pôle d'Excellence Rurale » et au dispositif d'expérimentation de solutions innovantes de lien social.

Ainsi en 2013, il est proposé de consacrer 725.049,10 € à cette démarche, répartis comme suit :

- en investissement :
 - 350.000 € pour le réseau de démonstrateurs
 - 241.949,10 € pour la tranche 2013 des subventions de l'appel à projets.
- en fonctionnement :
 - 129.500 € pour faire face aux dépenses nécessaires au bon déroulement de cette démarche, à sa diffusion aux prestations de conseil.

En outre, suite à l'adhésion au Centre National de Référence Santé (CNR Santé), un crédit de 3.600 € est prévu au budget primitif de 2013 au titre de la cotisation annuelle à l'association.

Soutien aux actions innovantes de l'ADEC :

Le Département s'est engagé dès 2005 dans le soutien aux actions de l'ADEC en faveur de l'appui aux territoires et aux entreprises pour le développement des Technologies de l'Information et de la Communication.

Pour la période 2011-2014, les orientations stratégiques de l'activité de l'ADEC, pour laquelle un rapport spécifique est soumis à votre approbation, s'articulent autour de 3 axes :

- le soutien aux entreprises
- l'accompagnement de projets de développement des territoires
- des missions transversales.

Par ailleurs, durant la même période, une réflexion sur l'évolution de la structure en lien avec celle engagée pour les autres structures d'animation économique départementale et régionale sera engagée.

Dans cette configuration, il est proposé d'inscrire une subvention de 478.000 € au titre des actions portées par l'ADEC en 2013. Un contrat d'objectifs déclinant les actions conduites sera examiné prochainement par notre Commission Permanente.

Soutien à l'emploi et à diverses initiatives d'animation et de promotion économique :

Le Conseil Général s'implique fortement dans le soutien à l'emploi à travers des initiatives telles que « Avenir Mode d'Emploi » menée en partenariat avec l'inspection Académique du Bas-Rhin, visant à sensibiliser à l'orientation et aux métiers les chefs d'établissements et les enseignants des collèges.

Dans le domaine de la protection des consommateurs, notre collectivité a recentré strictement son intervention sur son partenariat avec la Chambre de Consommation d'Alsace.

Enfin, des crédits sont proposés au Budget Primitif de 2013 au titre du renouvellement des subventions départementales en faveur des structures suivantes :

- Association TGV Rhin-Rhône-Méditerranée 22.870 €
- Association TGV Est Européen 2.000 €
- Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace (FREMAA) 9.600 €
- Société d'Encouragement aux Métiers d'Art (SEMA) 1.368,80 €
- Fond'Action Alsace 5.760 €
- Association PEFC 70 €.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
2131	Promotion de l'économie bas-rhinoise (A.D.I.R.A et Alsace International)	2 940 000,00 €	2 620 000,00 €
2132	Aides en faveur de l'artisanat et conventionnement SOFARIS	621 530,00 €	421 368,80 €
2133	Soutien à l'emploi et à diverses initiatives	1 824 559,38 €	1 351 305,50 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme, et en accord avec la Commission des Finances et des Affaires Générales, le Conseil Général :

- approuve l'ensemble des propositions d'inscriptions budgétaires exposées dans le rapport et traduites dans le projet de budget primitif 2013, pour un montant total de 4.392.674,30 €

- décide d'attribuer les subventions suivantes, qui seront versées en une fois sur présentation par chaque structure de l'appel à cotisation 2013, aux organismes ci-après :

** Association TGV Rhin-Rhône-Méditerranée : 22.870 €*

** Association TGV Est Européen : 2.000 €*

** Association CNR Santé : 3.600 €*

** Association PEFC : 70 €.*

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL